

QU'EST-CE QUE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME ?

FICHE RÉALISÉE PAR FÉLIX TRAORÉ

NIVEAU : COLLÈGE OU LYCÉE

OBJECTIFS

- Lire et comprendre un texte fondateur affirmant les droits fondamentaux de tout être humain
- Réfléchir sur la portée et l'efficacité de ce texte

MATÉRIEL

- extraits à photocopier
- accès à Internet pour recherches complémentaires

PRÉSENTATION DU TEXTE

- À partir des éléments suivants, présenter le texte aux élèves.

Historique : l'Organisation des Nations unies (ONU) est créée en 1945, après la Seconde Guerre mondiale. La Charte des Nations unies fait déjà référence aux droits de l'homme. Mais il a paru utile de rédiger, en 1948, un texte uniquement consacré aux droits fondamentaux : la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Ce document fondateur du droit international est aujourd'hui traduit dans plus de 500 langues différentes. Pour commémorer son adoption, la Journée des droits de l'homme est célébrée chaque année, le 10 décembre.

Remarque importante : la Déclaration n'a pas de dimension contraignante. Sa portée est avant tout morale. En 1966, deux Pactes ont été adoptés par l'ONU, qui confèrent une valeur juridique contraignante à l'ensemble des libertés évoquées dans la Déclaration.

- **Distribuer les photocopies** et, avant la lecture, procéder à un échange oral à partir de la question : de quel type de document s'agit-il ?

Il s'agit d'un texte de forme juridique, comme le serait une loi : un préambule, puis des articles numérotés.

LECTURE ET ÉTUDE DU TEXTE

- **Lecture** du texte à haute voix par les élèves, article par article et expliquer au fur et à mesure le vocabulaire éventuellement non connu.

« équitablement » (art. 10) : conformément à la justice ; « droits et obligations » (art. 10) peut être remplacé par « droits et devoirs » ; « bien-fondé » (art. 10) : validité, fondée sur des preuves ; « délicteux » (art. 11) : adjectif formé sur le nom « délit » → « actes délicteux » : délits ou crimes, actes commis contre la loi ; « présumée » (art. 11) : considérée comme ; « âge nubile » (art. 16) : âge où l'on peut se marier, fixé par la loi.

On fera remarquer cependant que les mots employés sont simples, que le style est clair : ce texte est destiné à tous les êtres humains et non aux seuls spécialistes du droit (juristes).

- **Travail en groupes** de deux ou trois à partir d'un questionnaire :

A. Résumez chaque article par un titre.

1. Égalité des êtres humains – 2. Non-discrimination – 3. Protection de chacun – 4. Interdiction de l'esclavage – 5. Interdiction de la torture – 9. Interdiction de l'arrestation arbitraire – 10. Indépendance judiciaire – 11. Présomption d'innocence – 13. Droit de libre circulation – 14. Droit d'asile – 16. Droit au mariage libre pour l'homme et la femme – 18. Liberté de conscience – 23. Droit au travail et à une rémunération juste – 24. Durée raisonnable du travail et droit au congé – 25. Droit à la santé, au bien-être et à la protection sociale – 26. Droit à l'éducation – 29. Devoirs de chacun pour vivre ensemble.

B. Distinguez les articles qui affirment des droits et ceux qui interdisent des atteintes aux droits. Quel régime politique est induit par la Déclaration ?

C. Quel(s) article(s) vous semblent les plus importants à rappeler aujourd'hui ? Préparez quelques arguments et exemples pour justifier votre choix.

D. Aujourd'hui, nombreux sont ceux qui préfèrent parler de « droits humains » plutôt que de « droits de l'homme ». À votre avis, pourquoi ? Qu'en pensez-vous ?

- **Mise en commun** des travaux de chaque groupe, puis réalisation, ensemble au tableau, d'un classement des différents types de droits : droits naturels, droits civils et politiques, droits économiques et sociaux.

PROLONGEMENTS

- Faire des recherches sur les premiers États signataires et l'histoire de la rédaction du texte de la Déclaration.
- Se documenter sur les différentes instances de défense des droits de l'homme aujourd'hui : ONG et organisations internationales, régionales ou nationales.
- Organiser des débats oraux à partir de certains articles : recherche d'arguments, d'exemples, apprentissage de l'articulation des idées et exercices d'éloquence.

▼ Eleanor Roosevelt et la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans sa version française, en décembre 1948, à New York.



▼ Campagne d'Amnesty International au Bénin pour le 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.



EXTRAITS À PHOTOCOPIER

Article 1^{er} – Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article 2 – 1. Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. [...]

Article 3 – Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Article 4 – Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

Article 5 – Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. [...]

Article 9 – Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé.

Article 10 – Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.

Article 11 – 1. Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées. [...]

Article 13 – 1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État.

2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Article 14 – 1. Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.

2. Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations Unies. [...]

Article 16 – 1. À partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.

2. Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux. [...]

Article 18 – Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites. [...]

Article 23 – 1. Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. 2. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal. [...]

Article 24 – Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.

Article 25 – 1. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires [...]

Article 26 – 1. Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.

2. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. [...]

3. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants. [...]

Article 29 – [...] 2. Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique.

→ Pour lire la DUDH dans son intégralité, voir le site de l'ONU : <http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>

COMMENT UN POÈTE ANTILLAIS

FICHE RÉALISÉE PAR ODILE GANDON

NIVEAU : **LYCÉE**

OBJECTIFS

- Découvrir un poète antillais, Ernest Pépin : références culturelles et thématiques insulaires

- Analyser un texte assez difficile et acquérir des repères pour sa compréhension

MATÉRIEL

- photocopies du texte et de la présentation de l'auteur (p. 32)
- carte pour situer les Antilles

MISE EN ROUTE

- Avant de distribuer les photocopies, inscrire au tableau le titre du poème, le nom de l'auteur, sa date et son lieu de naissance (on peut le situer sur une carte).
- Préciser qu'il s'agit d'un très long poème (56 strophes), mais que l'étude ne portera que sur 2 strophes.
- Interroger oralement sur le titre : quel peut être le sens du mot « amers » ? du mot « outre-mers » ?

– Il faut que les élèves saisissent la **polysémie** du mot « amers », qui renvoie à l'amertume (la tristesse) et peut désigner aussi des balises qui indiquent aux bateaux l'entrée des ports.

– Le mot « outre-mers » désigne les territoires situés au-delà des mers. Ici, de l'autre côté de l'Atlantique, par rapport à l'Europe et à l'Afrique.

– À quel autre mot ce titre peut-il faire penser ? Au mot « mer », que l'on entend deux fois. Cela renvoie à l'idée des îles antillaises, cernées par la mer des Caraïbes.

– Si l'on pense utile de le signaler, dire que ce titre fait référence à un autre texte : *Amers*, long poème de Saint-John Perse (1887-1975), poète et diplomate français né en Guadeloupe dans une famille de planteurs blancs → le poète noir (Pépin) se réapproprie une image du poète blanc (Saint-John Perse).

- Une lecture à haute voix sera faite par l'enseignant, lentement, pour faire sentir le rythme de ce poème en vers libres. Procéder à un court échange oral : de quoi s'agit-il ? quels mots avez-vous retenus ? Avez-vous repéré quelques images fortes ?

Lesquelles ? *Il serait bien que, lors de ce premier contact oral avec le texte, les élèves aient pu cerner les thèmes du bateau, du voyage, des langues mêlées, de la violence et bien sûr, de l'omniprésence de la mer.*

LECTURE ET ANALYSE DU TEXTE

- Distribuer les photocopies du texte. Lecture silencieuse par les élèves, suivie de quelques questions :

– **Ce poème est-il en prose ou en vers ?** *Pas de vers réguliers (ni nombre régulier de syllabes ni rimes), mais de fréquents retours à la ligne permettent de repérer des vers libres, dont certains sont très longs. On peut évoquer à ce sujet le type de prosodie que l'on a dans Le Cahier d'un retour au pays natal d'Aimé Césaire, dont on sait par la biographie qu'il fut un modèle pour Ernest Pépin.*

– **Expliquer certains mots :** « égrappant » (détachant des grains d'une grappe → métaphore de la séparation des individus de leurs tribus) ; « mutisme » (silence de la voix, qui ne peut plus se faire entendre, comme si l'on était muet) ; « Babel » (allusion au mythe de la tour de Babel, à l'origine de la différenciation des langues) ; « calligraphie » (écriture soignée, artistique ; ici image pour le dessin des îles sur la mer) ; « ensouchement » (de l'expression « prendre souche » = « prendre racine » → image pour l'installation durable dans un nouveau lieu).

– **Quelles figures de style reconnaissez-vous ?** *Anaphores fréquentes (v. 1 et 2-6, 7, 8-9 et 10) et des répétitions à l'intérieur des vers (les mots « mer », « langues »...) ; personnifications de la mer (« épaulement des vagues » – évocation d'actions quasi humaines de la part de la mer : « soupèse d'un geste d'orfèvre », « accoucheuse d'îles », « fredonne un chant », « rire ») ; comparaison (« couronne de corail » / « couronne de deuil », v. 9) ; rimes intérieures (répétition du suffixe « -able » v. 5).*

ÉVOQUE-T-IL LA TRAITE ?

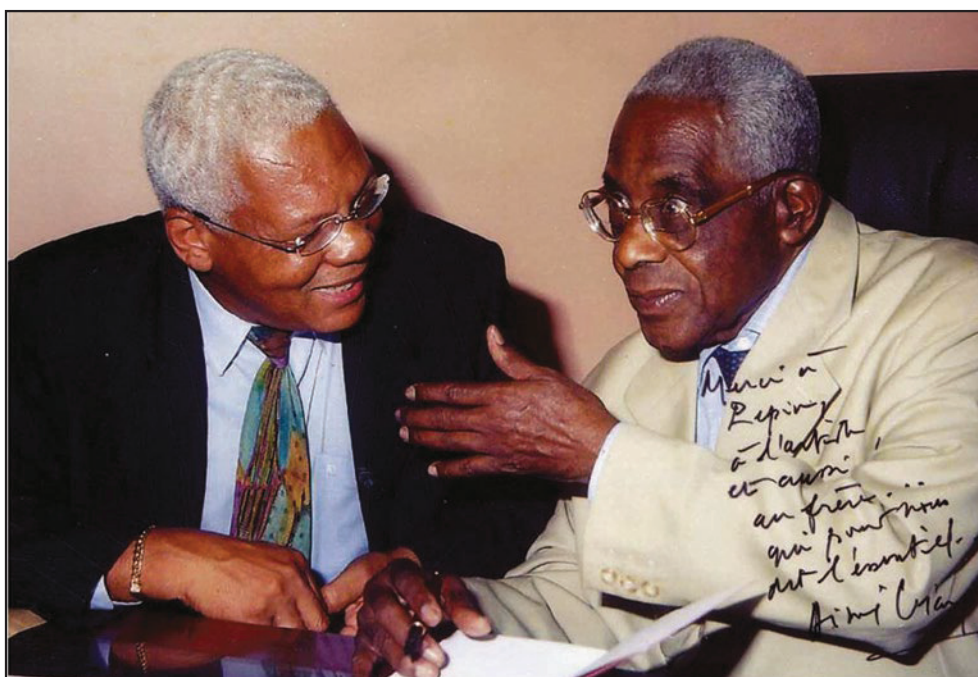
• Lecture à haute voix par les élèves et explication vers après vers. Dégager les **thèmes du texte** au fur et à mesure. On peut construire collectivement un tableau :

Strophes	Thèmes
3	Départ non volontaire (pas de conquête) ; arrachement (aux langues, aux mères, aux dieux) → perte des origines – Perte des repères (sans visage, langues inouïes)
6	Nostalgie (« <i>mélancolie des terres lointaines</i> ») – Souvenir de la violence (« <i>il nous est souvenu...</i> », « <i>deuil</i> ») – Idée d'une nouvelle naissance sans joie (« <i>aucun chant...</i> ») – Idée d'un nouvel enracinement des générations à venir, après un brassage des différentes populations arrivées sur l'île (« <i>métis</i> », « <i>recommencement</i> », « <i>ensouchement</i> ») – Transmission de la mémoire (<i>par les contes et la littérature, v.10</i>) – Rupture définitive avec les origines, de l'autre côté de la mer, mais maintien de la mémoire, bien qu'« <i>inversée</i> », car les nouvelles générations se souviennent à partir du nouveau lieu (<i>v.11</i>).

• **Conclusion** : ces deux strophes sont une évocation de la traite des esclaves, arrachés à l'Afrique, mais qui se sont construits une nouvelle **identité insulaire**, métisse et porteuse d'une mémoire des origines définitivement perdues.

PROLONGEMENTS

- Ce texte est un support intéressant pour des exercices de **lecture à haute voix** et de **récitation**. On peut imaginer un travail vocal par groupe, avec partage du texte, pour une interprétation scénique.
- Un travail interdisciplinaire est possible avec les professeurs d'arts plastiques (illustration du poème) et d'histoire (histoire des Antilles : la colonisation, la traite, le statut actuel de départements français)
- Des recherches et des exposés peuvent être proposés sur la littérature antillaise francophone (à partir des noms d'auteurs signalés dans la biographie d'Ernest Pépin).



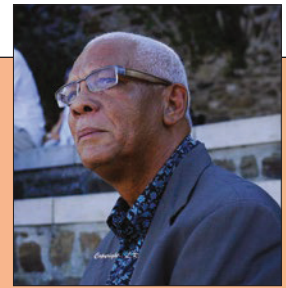
◀ Ernest Pépin en compagnie d'Aimé Césaire, sur une photo dédiée du second au premier : « *Merci à Pépin, à l'artiste et aussi au frère... qui pour nous dit l'essentiel.* »

ERNEST PÉPIN

Né en 1950 au Lamentin, en Guadeloupe. Après des études de Lettres modernes à Bordeaux, où il obtient un doctorat, il est professeur de français en Martinique. Il y rencontre le grand écrivain Aimé Césaire (1913-2008), dont il partage le goût de la poésie, les choix littéraires et les options politiques. Devenu critique littéraire, animateur de télévision, puis consultant à l'Unesco, il se lance à son tour dans l'écriture et publie en 1984 son premier recueil de poèmes, *Au verso du silence*. D'autres suivront, ainsi que des romans, dont *L'Homme au bâton*, en 1992, qui le fait connaître internationalement, puis *Tambour-Babel* en 1996 et *Le Tango de la haine* en 1999. Lié aux écrivains et artistes antillais, comme Édouard Glissant, Jean Bernabé et Joseph Zobel, il construit une œuvre au style original, flamboyant, profondément ancrée dans son amour des îles de la Caraïbe. N'oubliant jamais les sources africaines de son inspiration, il invitera Cheik Anta Diop à une rencontre au Centre d'action culturelle de la Guadeloupe, dont il a été un temps directeur.

Son œuvre a obtenu des prix prestigieux : prix des Casa de las Americas 1991, prix des Caraïbes 1993, prix RFO du livre 1997. Aujourd'hui président du jury du prix Carbet, créé par Glissant, il a offert à l'Institut du Tout-Monde le texte inédit *Amers d'Outre-Mers*, dont nous proposons des extraits à étudier.

→ Retrouvez le texte complet sur www.sjperse.org/nouveautes.html



© Lot-Robinet

AMERS D'OUTRE-MERS

STROPHE 3

1. Ce ne fut mer de conquête mais d'arrivée au bout des voiles. Mer de grandes peines grinçantes quand l'homme en nous perdait sa langue d'homme et jusqu'au nom de sa mère.

2. Ce fut mer d'un langage des langages mêlant les dieux à d'autres dieux, égrappant les tribus et ne laissant que l'angoisse individuelle et la terreur du voyage. Ce fut mer de Babel, de langues sourdes et inutiles, de mutisme soudain et de signes contraints, de langues sans visages pour modeler l'espérance.

3. Et nous fîmes langues de toutes langues volant à la mer des souffles de conques et des mots brûlés de sel et d'îles à venir. Langues en marche vers des langues inouïes, vers la calligraphie des îles. Langues de sable !

STROPHE 6

4. Dans les replis de la mer l'histoire nous guette. Son regard s'est brouillé à l'appel des peuples. Sur l'épaule des vagues tremble la mélancolie des terres lointaines. Et la mer soupèse d'un geste d'orfèvre le poids des étoiles et la maladie de l'or.

5. Mer de l'ineffable. Mer de l'incurable. Mer immuable comme le tombeau des dieux et qui lave à nos pieds les archipels tombés de la main du soleil.



6. Il nous est souvenu de nations illégitimes à la croisée des eaux et de mer complice de notre nudité et de mer adverse rongéant le sang de nos femmes.

7. Il nous est souvenu d'un débarquement de bétail et d'une puanteur de cales.

8. Il nous est souvenu de notre naissance qu'aucun chant n'a jamais saluée.

9. S'en souviendront nos fils, à face de métis, de cette couronne de corail qui fut pour nous couronne du deuil.

10. S'en souviendront nos fils de ce recommencement, de cet ensouchement quand tinte au cœur un bracelet d'îles, quand montent au cœur le sel du conte et l'encre de la rage.

11. Ô mer de rupture, accoucheuse d'îles et qui fredonne un chant de sirènes et dont le rire renverse la mémoire des langues d'antan.